



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

09 JUL. 2019

Le Greffier
GreffierRéservé
au
Moniteur
belge

19097065

N° d'entreprise : 0860.014.866

Dénomination

(en entier) : BELVISION

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Rue Destrée, 52, B-6001 Marcinelle

Objet de l'acte : Démission - NominationExtrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 17.05.2019.

Après délibérations, l'Assemblée Générale, à l'unanimité :

Décide de prendre acte de la démission de M. Léon PERAHIA de son mandat d'administrateur.

Décide d'élire Mme Raphaële INGBERG, demeurant 293, rue des Papillons – 1070 ANDERLECHT en qualité d'Administrateur pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022.

Décide de réélire la Société DELOITTE Réviseur d'Entreprises, ayant son siège social à ZAVENTEM (B-1930) Gateway Building – Luchthaven Nationaal 1J, en tant que Commissaire, pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022, représentée par Mme Julie DELFORGE.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 17.05.2019.

Après délibération, le Conseil d'Administration décide :

- de prendre acte de la démission de M. Léon Pérachia de son mandat d'administrateur-délégué ;
- de nommer Mme Raphaële Ingberg domiciliée 293, rue des Papillons – 1070 ANDERLECHT, en qualité d'Administrateur-délégué ;
- de conférer à Mme Raphaële Ingberg les pouvoirs de gestion journalière de la société et de représentation de la société en ce qui concerne cette gestion conformément à l'article 24 des statuts.

Elle disposera notamment des pouvoirs suivants :

1. Signer la correspondance journalière ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

2. agir au nom de la Société auprès de l'Etat, des autorités gouvernementales, régionales, provinciales et communales, du Registre du Commerce, de l'Administration fiscale, de l'office des Chèques Postaux, de l'administration des douanes, de l'administration des postes, de la Régie des Télégraphes et Téléphones et de tous autres services ou autorités publics ;
3. signer tous reçus pour des lettres recommandées ou des colis adressés à la Société par l'Administration des Postes, l'Administration des douanes, la Société des chemins de fer, des compagnies d'aviation et de toutes autres entreprises de transport ;
4. engager et révoquer tous employés et cadres (à l'exception des directeurs) de la Société, déterminer leurs fonctions, leur salaire et promotion et autres conditions de travail, conclure et résilier tous contrats de représentation et de distribution ;
5. représenter la Société auprès des organisations patronales et syndicales ;
6. faire et accepter toutes offres de prix, conclure tous contrats et passer et accepter toutes commandes pour l'achat et la vente de tous matériel, équipement et autres biens d'investissement et de tous services et fournitures ;
7. prendre et donner en location, même à long terme, tous immeubles, tout matériel ou tous autres biens immobiliers et conclure tous contrats de leasing concernant ces biens ;
8. signer, négocier et endosser, au nom et pour le compte de la Société, tous mandats, chèques, lettres de change, billets à ordre et autres documents similaires pour autant que leur montant ne dépasse pas 100 000 € ;
9. réclamer, toucher et recevoir toutes sommes d'argent, tous documents et biens de toute espèce et en donner décharge ;
10. affilier la Société à tous groupements ou organisations professionnels ;
11. dans les limites de la gestion journalière représenter la Société dans toutes procédures judiciaires, administratives ou arbitrales tant en qualité de demandeur que de défendeur, négocier tous compromis dans la limite de 100 000 €, prendre toutes les mesures nécessaires pour les procédures, obtenir tous jugements et les faire exécuter ;
12. déléguer un ou plusieurs de ces pouvoirs à un ou plusieurs employés de la Société ou à d'autres personnes ;
13. rédiger et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des pouvoirs ci-dessus énoncés ;
14. prendre toutes mesures nécessaires pour l'application des décisions et des recommandations du Conseil d'Administration.

DECIDE en outre que:

Mme Raphaële Ingberg pourra, dans le cadre du budget approuvé par le Conseil d'Administration, souscrire seule tout engagement financier ne dépassant pas 100 000 euros.

Pour tout engagement financier compris entre 100 000 euros et 300 000 euros, il faudra la signature conjointe de Mme Raphaële Ingberg avec celle de M. Claude de Saint Vincent, ou de M. Vincent Montagne.

Réservé
au
Moniteur
belge



Pour tout engagement financier supérieur à 300 000 euros il faudra la signature conjointe de Mme Raphaële Ingberg avec celle de M. Vincent Montagne.

Julien PAPELIER
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).